



Francesca et sa fille Paulette lavent le linge dans le Célé, au lieu dit "les cambous" en 1942

Le journal des Brengeois-Brengeoises

Le nom des habitants de Brengues

N° 38 Mars 2016

Naissances

C'est avec grand plaisir que nous avons appris la naissance de Viktor Oulié, le samedi 20 février 2016, cinquième petit enfant de Lucien. Peut-être un futur maire ? Nous souhaitons beaucoup de bonheur à Viktor, ses parents et son grand père.

Dimitri et Sofia sont très contents d'annoncer la naissance de leur petit frère Alexandre, jeudi 10 mars. Les parents, Séverine et Thibaut Mertz, les grands parents et arrières grands parents sont également ravis de cet heureux événement. Nous leurs souhaitons beaucoup de bonheur.

Bregues "Village Étoilé"

En 2015, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) a labellisé "Villes et Villages Étoilés", 202 communes sur 61 départements. Cette distinction est attribuée pour récompenser les communes de leurs efforts en faveur d'une meilleure qualité de la nuit, d'une attention à l'environnement nocturne et leur prévention ou réduction de la pollution lumineuse. Ainsi, la vallée du Célé vient d'être à l'honneur dans le cadre de ce concours national. Cette année, sont élus :

4 étoiles : Sauliac; 3 étoiles : St Sulpice, Bregues, Orniac; 2 étoiles : St Chels, Corn; 1 étoile : Espagnac.

Ce label, variant de 1 à 5 étoiles est valable 4 ans. Il peut être amélioré ou bien rétrogradé. Depuis 2009, ce sont désormais 570 Communes qui ont été récompensées.

« Les Villes et Villages étoilés par exemple éclairent 35 à 48 % moins en moyenne et économisent en moyenne 37 % d'énergie ; elles ont économisé 1,6 millions euros » indique l'ANPCEN :

- **53 kWh/hab** : consommation moyenne par habitant des communes labellisées en 2015.
- **875 000 € économisés** par la pratique d'une extinction en cours de nuit pour les communes labellisées : la 1^{ère} source d'économies réside dans les usages de la lumière.
- **726 000€ économisés** en budget de fonctionnement par l'abaissement des puissances installées lors de rénovations effectuées par les communes labellisées par rapport à la puissance moyenne au niveau national.

Différentes manifestations centrées autour du ciel des astres et de la vie nocturne sont déjà prévues.

Spectacle contes et légende du Quercy.



Le 18 avril, Clément Bouscarel a charmé les Brengois, trop peu nombreux venus à la salle communale à la soirée « contes et légendes du Quercy ». D'une façon très théâtrale, il a su amuser son public, adultes comme enfant, tout en faisant passer des messages pleins de sagesse. C'est ainsi que nous avons écoutés les histoires de notre région : Gargantua, dont on retrouve les restes sur le causse, Joseph qui eut le malheur d'en vouloir plus que son juste besoin, ou encore la légende du coucou. Après le spectacle, il était possible de se retrouver autour d'une boisson. Il est dommage de constater que, dans notre village, si peu de personnes sont intéressées à sortir de chez elles pour s'ouvrir aux activités

proposées par l'association « Bregues Tourisme et Loisirs ». Ce n'est pas encourageant pour la suite !

CUMA de Brengues : Coup de gueule du Président

A l'heure où les agriculteurs sont malmenés par les prix et la mondialisation, emprisonnés dans un système où ils ne maîtrisent pas toujours tout, noyés sous la paperasse et les normes, ils doivent plus que jamais se prendre en main et se serrer les coudes. Un regard suspicieux du grand public souvent ignorant des contraintes, ne retenant que le versement des primes PAC (un fantasme !) vient couronner le tout. Face à tout cela, l'agriculteur est souvent isolé.

La CUMA est aujourd'hui une des rares entités qui permet de rompre cet isolement et de jouer sur les coûts de production.

Apparemment l'idée ne semble pas avoir fait le chemin jusque Brengues où l'individualisme est de rigueur.

Après 10 années de service en tant que Président, mais aussi trésorier et secrétaire (c'est à dire, gérer la compta, les factures, les dépôts de chèques, relancer les impayés et retards de paiement, faire le point sur les utilisations de matériels et organiser la journée d'entretien des matériels, vider le hangar pour les manifestations communales ou privées ...), je souhaite passer la main, ayant moi aussi une vie professionnelle et personnelle bien remplie. Mon intention était clairement posée dans la convocation pour l'Assemblée Générale du 15 mars 2016.

Le jour venu, alors que certains adhérents brillaient par leur absence, et que l'ordre du jour était de refaire le bureau (Président, trésorier et secrétaire), aucun poste n'a pu être pourvu faute de candidatures : certains avaient une bonne raison de ne rien faire ou de ne pas être présent, peut-être de peur de devoir s'investir ?

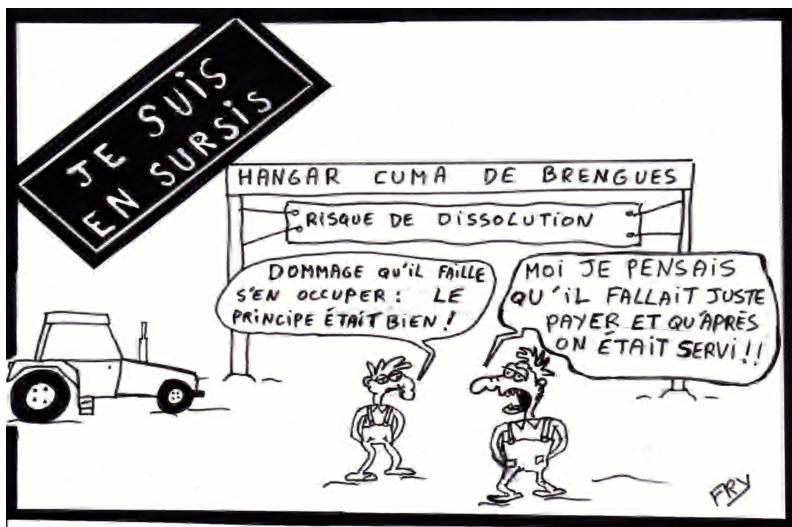
Aujourd'hui, la CUMA de Brengues a pris de l'ampleur. Elle regroupe 17 adhérents de Marcilhac à Corn, en passant par Saint Sulpice, Grèzes et Carayac, avec des niveaux d'utilisations variés.

La situation financière est saine ; le bâtiment, le matériel sont amortis. Ce dernier est en bon état de fonctionnement, entretenu et renouvelé si besoin.

Sans bureau, c'est la dissolution de la CUMA qui sera annoncée. Je ne pourrais en être tenu pour responsable.

Voilà où en est notre CUMA, avec un Président qui se sent pris en otage !

Je remercie néanmoins les adhérents qui avaient fait l'effort de venir à l'AG.



Olivier FRYON

Communications de la mairie

Le compte rendu du Conseil Municipal du 09/03/2016 est disponible sur le site de "www.Brengues.com", page actualités.

L'élagage a commencé sur la route de Saint Prègne. Dans la mesure où c'est la mairie qui paie l'élagueur, il a été décidé de répartir le bois tombé sur la voie publique aux bénévoles qui participent à l'opération.

Confinement : Le Préfet demande à tous les propriétaires de volailles, y compris particuliers, de venir en mairie se déclarer et remplir la fiche de recensement des basses-cours. **Les palmipèdes devront être impérativement confinés en bâtiment fermé pendant la période du 18 avril au 16 mai** pour l'assainissement de la zone de très fortement contaminée par l'épidémie d'influenza aviaire. Feuille d'explication ci-jointe au journal, avec au verso la fiche de recensement à rapporter à la mairie (boîte aux lettres en dehors des heures d'ouverture). Information aussi disponible sur le site « Brengues.com, actualités »

Camping : Lionel Durand, du restaurant « Les pieds dans l'eau » à Marcilhac, sera le nouveau gestionnaire du camping municipal

Le site internet : il est enfin fonctionnel : www.brengues.com

Objectif : Respect du tri des ordures ménagères

- La population sur le territoire a augmenté : 50760 habitants (+ 2211 soit 4,55% en plus)
 - ➔ Encore plus de déchets à traiter ==> coûts en augmentation
 - ➔ Encore plus de tournées
 - ➔ Encore plus de sacs poubelles.
 - ➔ Encore plus de lavages et détérioration de containers (8374 lavages soit 50000€)
- Aussi :
- Les charges du personnel sont en augmentation (mutuelle, assurance, etc.).
 - SYDED = + 5%
 - Le recyclage : **le tri est catastrophique** et le taux de refus est le plus élevé (R>25,30%) entraînant le tarif le plus élevé 75,00€/tonne. (contre 55€ si R<10,30% = 55€). R= taux de refus
 - Avec une performance de quantité valorisée inférieure à 58KG /hab (P<58), c'est aussi **un malus de + 15€** la tonne entrante. Ce qui fait le prix à la tonne de recyclable à 99€ TTC la tonne (contre 88€ TTC pour le prévisionnel de l'année précédente)

Le coût du traitement non valorisable est de 143€ TTC la tonne.

Pour ne pas augmenter la taxe des ordures ménagères, le SMIRTOM a réorganisé les tournées (9 au lieu de 10 par jour) et a supprimé 2 agents/ jour, ce qui entraîne des tournées plus longues pour assurer le service, donc une charge supplémentaire pour les employés. Suite à ces mesures, des manifestations de contestations ont eu lieu de la part du personnel du SMIRTOM. Pour alléger les tournées, certaines communes (LIVERNON, par exemple) ont groupé leurs containers. Les incivilités auront dans un proche avenir un impact significatif sur le coût de la taxe des ordures ménagères, malgré les recettes supplémentaires dues au nombre d'assujettis à la taxe, recettes qui ne couvrent pas les surplus dus aux malus. C'est aussi anormal que certains lieux de notre commune, ne soient pas desservis par la collecte car, hélas, les pollueurs ne sont pas les seuls payeurs mais chaque administré subi le manque de civisme et de responsabilité qui règne sur notre territoire.

Brengues n'est pas une poubelle !



Exemples : au container pour bouteilles de verre du rond point de Brengues :
Un aquarium brisé qui aurait dû être déposé à la déchetterie ainsi qu'un vase en porcelaine (photo).

Sur la cause, ce sont des vêtements qui sont déposés dans les recyclables, au lieu des containers spécifiques en déchetterie (147 tonnes de vêtements à 143€ la tonne de traitement pour le territoire!)

Sur la D38, ce sont des pneus et des batteries usagés, déposés par des personnes de passage !